16 Rue Rousseau

9 Rue Lissignol

VILLE DE GENÈVE

@gicom
SONY
Orange P int

La revitalisation du quartier de Saint-Gervais se poursuit

Le quartier de Saint-Gervais est communément appelé « vieille ville de la rive droite » en raison de ses nombreux bâtiments datant du Moyen Age. Cependant, il compte aussi un important patrimoine d'immeubles construits à la fin du XIXe siècle et destinés à une population ouvrière et artisanale.

C'est le cas des bâtiments des 16 rue Rousseau et 9 rue Lissignol, qui font partie d'un îlot de six immeubles dont la construction avait été commanditée par la Ville de Genève pour assainir un quartier devenu insalubre et proposer des logements de qualité à bon marché. Inspirée de l'idée des HBM lancée quelques années auparavant à Paris par Jules Siegfried, c'était la première initiative de la municipalité pour maintenir dans ce quartier de tradition horlogère sa population traditionnelle.

La volonté de la Ville de Genève d'aujourd'hui rejoint celle d'alors. Le quartier de Saint-Gervais fait actuellement l'objet d'un grand nombre de rénovations, qui concilient confort, esthétique, excellente habitabilité, respect du patrimoine et loyers accessibles, permettant à une population dont les revenus sont modestes de continuer à résider au centre ville. Ces rénovations ont porté sur des immeubles en très mauvais état et au confort des plus rudimentaires. Les travaux ont visé à l'essentiel : amélioration du confort des appartements en y créant des salles de bains et en y installant le chauffage central, remise en état de toutes les installations techniques, rénovation des façades, consolidation des structures et programme d'économies d'énergie par une meilleure isolation et des équipements peu gourmands en matière de consommation. Par contre, pour ne pas renchérir exagérément les coûts des travaux, il a été décidé de ne pas installer d'ascenseur, ni d'aménager les combles en appartements.

Le quartier de Saint-Gervais a longtemps été oublié des pouvoirs publics. Mais, dès l'automne 2001, la Ville de Genève a entrepris de rénover les immeubles lui appartenant, avec la volonté de garder à ce quartier son caractère populaire, grâce à une véritable politique sociale du logement. Avec ces deux réhabilitations, la municipalité signe une nouvelle étape dans son ambitieux programme de revitalisation du quartier de Saint-Gervais.

Christian Ferrazino
Conseiller administratif en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Rénover, c'est donner une chance, une suite ; c'est croire à ce qui existe, ce qui a fait ses preuves, ce qui a subsisté ; c'est préparer la suite de l'histoire, des histoires. Celle bien sûr de la Ville et d'un de ses quartiers urbains. Celles surtout de ses occupants, de ses habitants. Ce sont eux qui y vivent, et c'est pour eux que sont faits ces efforts, que sont menées ces réflexions sur les comment et pourquoi des habitations d'hier, des typologies de demain. Les questions abordées tournent autour des permanences et des fugacités, du fragile et du solide, du sens et des convictions.

Personne ne sait qui va occuper ces espaces, quel sera le profil des personnes ou familles qui vont s'y installer. Ces gens seront d'ici ou d'ailleurs, vivront le jour ou la nuit. Certains iront à l'école, au travail ou partiront se promener ; les mêmes ou d'autres encore rêveront, seront gourmands, aimeront les fêtes, la lecture, ou ne rien faire du tout. Nous avons voulu montrer en quelques photographies comment les premiers habitants ont pris possession de leurs espaces. Comment ils apprivoisent les cuisines, chambres et salons qui sentent encore la peinture fraîche. Quelles libertés ils prennent avec ce que d'autres ont conçu il y a plus d'un siècle, et avec ce que nous venons de rénover pour eux. Ils sont libres. Une fois le travail des architectes et des ouvriers achevé, les immeubles prennent la vie à bras le corps et nous n'y pouvons plus rien. Ou presque.

La Ville de Genève qui mène une politique de réhabilitation active depuis de nombreuses années poursuivra ce travail de longue haleine. C'est notre responsabilité de propriétaire face à la ville, aux citoyens d'aujourd'hui et aux générations à venir. C'est un devoir de mémoire aussi qui vise à conserver ce qui peut l'être tout en permettant à la cité de vivre, de changer. Le travail quotidien des services s'occupant d'immobilier est d'entretenir, de réparer, de corriger. Cette tâche d'entretien est faite principalement de petits détails et de travaux discrets. Ceux-là même qui vont permettre aux uns et aux autres d'apprécier leurs lieux de vie. Ceux-là même qui vont permettre pour de longues années après une rénovation importante de ne plus devoir dresser d'échafaudages devant les fenêtres.

La Ville de Genève met à disposition de ses citoyens un cadre de vie sans cesse changeant, sans cesse amélioré : une scène pour nos histoires. Nous en sommes tous les acteurs. A nous de faire que la pièce soit belle, qu'elle nous donne envie d'être jouée.

Philippe Meylan
Chef du service des bâtiments
Ville de Genève

Nous avons rassemblé dans cette plaquette deux immeubles dont les contraintes de base sont sensiblement identiques mais dont les réalisations ont été confiées à deux bureaux d'architectes différents.
Les solutions architecturales apportées aux problématiques posées par ces immeubles ont été approchées et traitées de diverses manières pour des résultats concluants dans les deux cas.
Dans l'immeuble situé au 9 rue Lissignol, la distribution de chauffage s'est effectuée depuis le grenier par un système dit « en parapluie », apparent le long des façades. Les radiateurs ont été placés verticalement de part et d'autre des fenêtres pour éviter d'en modifier l'aspect originel et de cacher leurs contrecoeurs. Ce principe a permis de conserver une grande partie des planchers existants et de compléter ceux manquants par de nouveaux.
Les fenêtres existantes récupérables ont été modifiées par l'adjonction de verres isolants et de joints; un cadre extérieur a été placé pour récupérer la surépaisseur et l'ensemble a été peint. Les fenêtres irrécupérables ont été remplacées par de nouvelles identiques aux originales.

Au 16 rue Rousseau, les distributions de chauffage et d'électricité sont effectuées par un système centralisé au niveau des paliers, avec une distribution par les sols. Cette solution permet un contrôle du chauffage par appartement mais implique un démontage complet des planchers et du marin qui les compose.
Les fenêtres ont été remplacées, en respectant la typologie tripartite d'origine.
Une installation de double flux a été mise en œuvre dans les deux bâtiments. La distribution se fait en plénum par les plafonds et la diffusion est assurée par des profils métalliques perforés sur les pourtours des pièces pour l'immeuble rue Rousseau et par des perforations sur des encaissements situés devant les fenêtres pour l'immeuble rue Lissignol.
Les choix des solutions techniques et des matériaux influenceront l'avenir de ces immeubles. Un suivi des interventions futures permettra de comparer et de tirer des leçons sur les solutions apportées.

Pierre-Alain Mottier
Architecte responsable d'opération

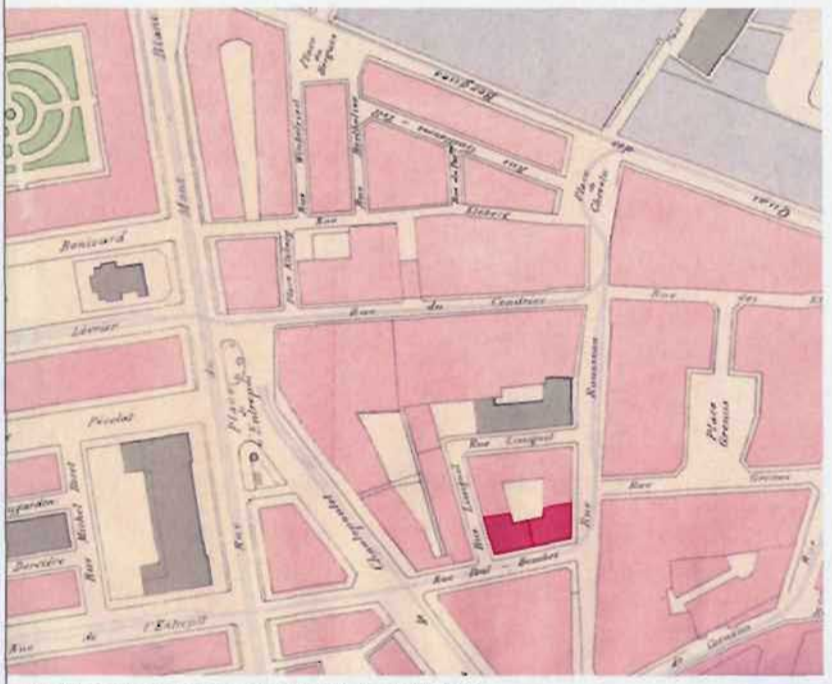

Plan de situation après la création de l'îlot Lissignol, env. 1900
(Bureau des TP de la ville de Genève - Centre d'Iconographie Genevoise)

Vue depuis la rue Rousseau, 1978
(Centre d'Iconographie Genevoise)

La Ville de Genève réalisa le percement de la rue Paul-Bouchet en 1875-1876, dans le but de construire des logements économiques et d'assainir le vaste îlot compris entre les rues Rousseau, de Cornavin, de Chantepoulet et du Cendrier. En collaboration avec l'Etat, la Ville lança le projet du « Square Paul-Bouchet » en 1895 et mandata les architectes Gédéon et Louis Dériaz. Les immeubles font partie d'un ensemble sous la forme d'un quadrilatère situé le long des rues Rousseau, Paul-Bouchet et Lissignol. Les logements étaient destinés aux ouvriers, afin d'améliorer leurs conditions de vie et de les maintenir en ville, proches de leur lieu de travail et des écoles pour leurs enfants. Dès 1896, la Ville procéda à des achats de terrains et les premiers immeubles furent achevés l'année suivante, parmi lesquels le 16 rue Rousseau et le 9 rue Lissignol.

La construction de ces immeubles est sobre, mais robuste. Ils comprennent quatre étages recouverts de crépi sur un rez commercial en roche blanche. Les façades sont simples, ornées d'un cordon mouluré entre le 1er et le 2e étage et d'un bandeau entre le 3e et le 4e. Les encadrements des fenêtres sont en molasse, et les tablettes en roche.

Au fur et à mesure des transformations intérieures, le 16 rue Rousseau a perdu de sa substance. L'effort de restauration a porté principalement sur les façades. Des sondages effectués

Vue générale de l'immeuble rue Rousseau 16, 1972 (Centre d'Iconographie Genevoise)

sur les crépis au 9 rue Lissignol ont permis de restituer les couleurs d'origine. Au 1er étage, un « faux-appareil » a été peint, composé d'un fond ocre jaune clair, imitant la pierre, orné de six filets gris. Les autres étages ont été recouverts d'une teinte jaune pâle. Ces tons sont caractéristiques de la fin du XIXe siècle sur les façades à Genève, et il faut noter que l'architecture de ces immeubles est en harmonie avec l'ancienne Ecole ménagère, conçue simultanément.

En revanche, les appartements du 9 rue Lissignol ont subi un peu moins de modifications. Conformément au résultat des sondages, les teintes de façades choisies sont les mêmes qu'au 16 rue Rousseau, dont le chantier de rénovation venait d'être achevé. Le but souhaité est de redonner du caractère et de l'unité à ce quadrilatère, au fur et à mesure des restaurations d'immeubles qui restent à entreprendre.

Nicolas Foëx
Conservation du patrimoine architectural

Sources :

Isabelle Brunier : « L'ensemble de logements économiques et ouvriers dit Square Paul-Bouchet, rue Théodore-Lissignol 1-9 et 8-12, rue Jean-Jacques Rousseau 12-16 », Les monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, tome II, Société d'histoire de l'art en Suisse SHAS, Berne, 2001

Anastazja Winiger-Labuda : « Les vestiges de la Vieille-Ville de la rive droite, Square Paul-Bouchet », Journées et nuit du patrimoine, édition spéciale du VG Magazine, 9-10 septembre 1995

FAÇADE PAUL-BOUCHET

0 1 2 3 4 5

16 rue Rousseau

L'immeuble dont la rénovation nous a été confiée est un bâtiment d'angle se situant entre la rue Rousseau et la rue Paul-Bouchet. Il fut érigé entre 1898 et 1899 et est doté de quatre façades, deux donnant sur les rues et deux sur la cour intérieure créée par l'îlot formé par l'ensemble des bâtiments datant tous de la fin du XIX^{e} et du début du XX^{e} siècle.
Le rez-de-chaussée est dédié à une fonction entièrement commerciale et abrite trois arcades de 45,5 m^{2}, 48,5 m^{2} et 80,4m^{2}, auxquelles sont rattachés des espaces de dépôt en sous-sol de surfaces à peu près équivalentes.
La volonté du maître de l'ouvrage, à savoir la Ville de Genève, d'offrir les combles en tant que surfaces de rangement ou greniers aux locataires, et par là-même de ne pas les aménager en logements, encore renforcée par un souci économique, nous a incités à ne pas installer d'ascenseur et à maintenir la distribution verticale originelle de l'immeuble.
Les combles boisés pour un maximum de confort d'utilisation abritent, outre les greniers, la chaufferie, le monobloc pour l'exploitation du double flux et la buanderie. La plus grande partie des sous-sols est affectée aux commerces.

Les quatre étages qui, initialement, étaient organisés en trois appartements de 3 pièces chacun, avaient été, avant notre intervention, réaménagés du deuxième au quatrième étage

FAÇADE ROUSSEAU

0 1 2 3 4 5

en trois appartements de 2 pièces et un de 3 pièces. Dans l'optique de répondre au besoin toujours grandissant de la population en matière d'espace et de disposition des pièces au sein d'un appartement, mais également de façon à retrouver la distribution originelle de l'immeuble, il a été décidé d'aménager sur chaque niveau un appartement de 2 pièces, un de 3 pièces et un de 4 pièces, de respectivement 41m², 60m² et 84m² environ.

Initialement les logements n'étaient pourvus d'aucune infrastructure offrant un quelconque confort, à savoir ni chauffage, ni salle de bain, mais uniquement un WC par appartement. Certains locataires avaient donc aménagé des salles de bains de fortune qui, par une réalisation inappropriée, avaient à la longue provoqué d'importants dégâts structurels au solivage par des pénétrations fréquentes et successives d'humidité. Un soin particulier a donc été donné dans le cadre de l'étude, et ce par souci de rationalité, à l'aménagement des distributions de fluides ; toutes les pièces d'eau d'un même appartement sont ainsi organisées autour de la même et unique gaine.

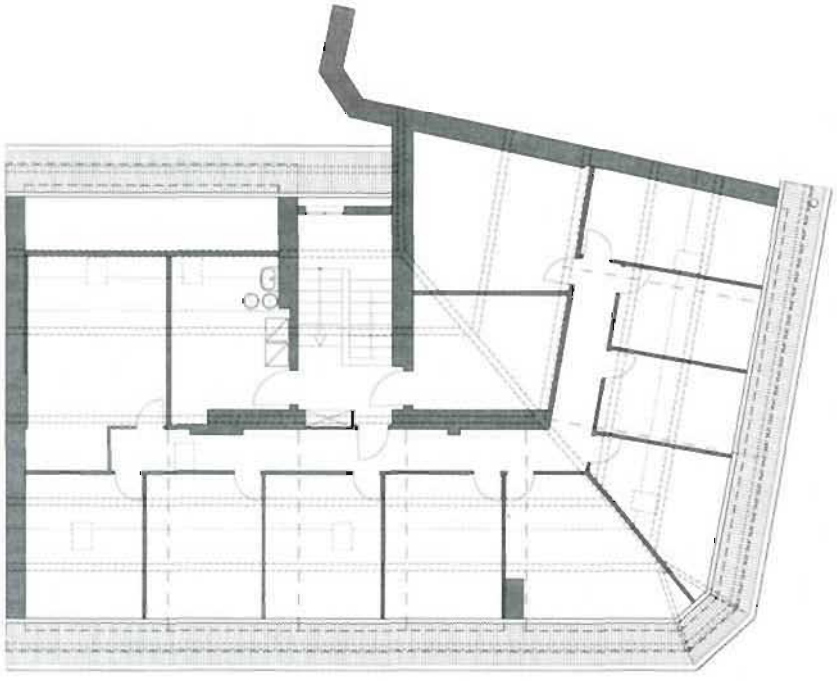

COMBLES

0 1 2 3 4 5

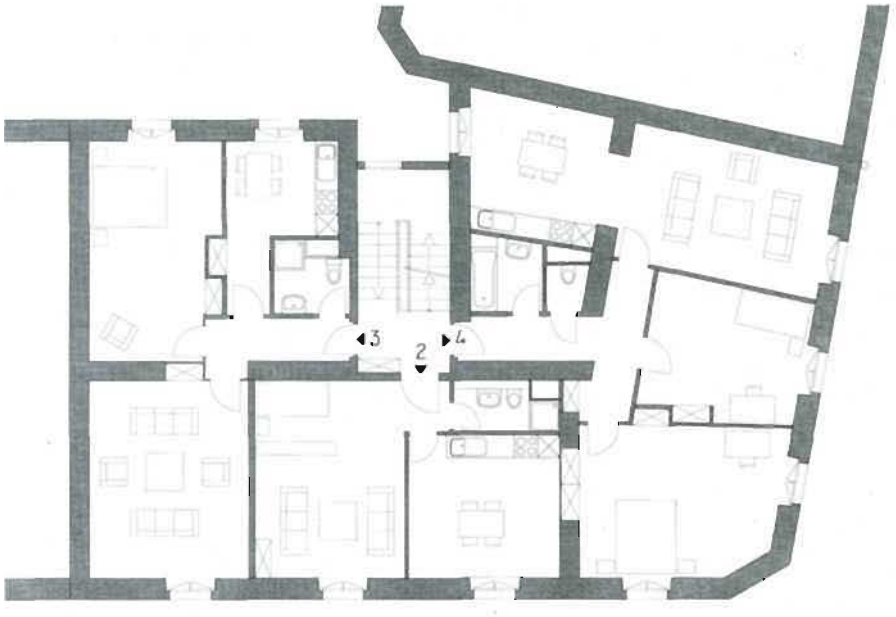

ÉTAGE TYPE

0 1 2 3 4 5

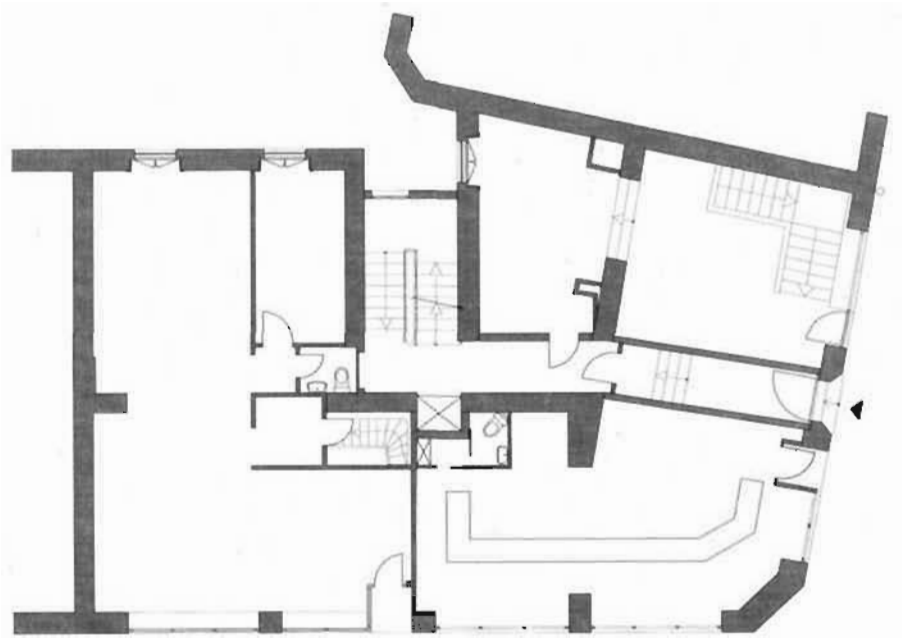

REZ-DE-CHAUSSÉE

0 1 2 3 4 5

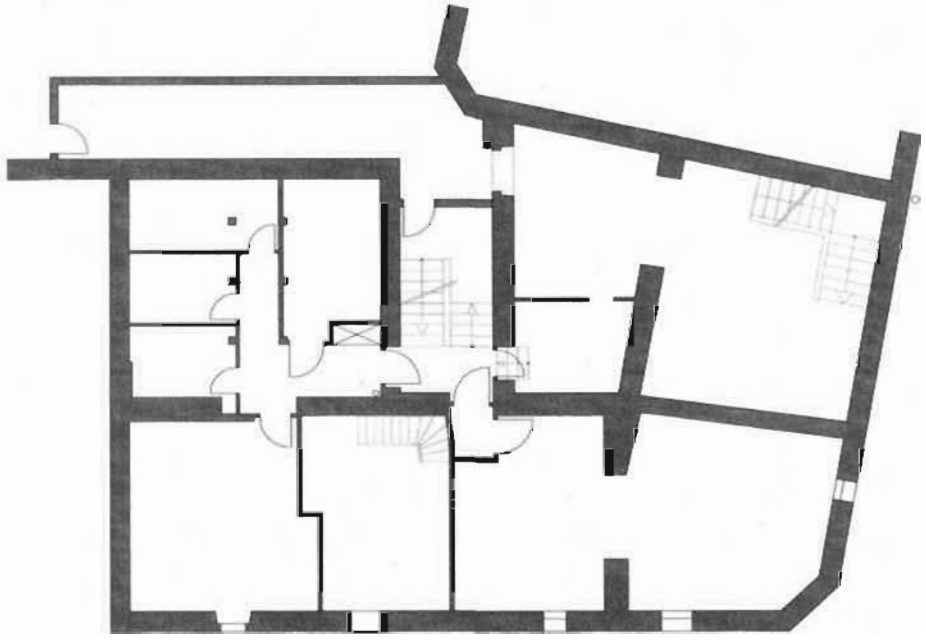

SOUS-SOL

0 1 2 3 4 5

Choix constructifs

Au moment de notre intervention, l'immeuble 16 rue Rousseau était considérablement délabré. La toiture en revanche était en bon état, ayant été refaite par la Ville de Genève au milieu des années nonante. Par ailleurs, deux arcades étaient louées et la troisième occupée par un bistrot de quartier; cette dernière fut libérée en 1998, puis louée à une bijouterie et les travaux d'aménagement y furent réalisés en 1999, cinq ans avant l'intervention principale sur l'immeuble. Dès lors, la rénovation des étages devait se dérouler en assurant le fonctionnement le plus normal possible des commerces. La décision a donc été prise de réaliser, au niveau du plancher sur rez-de-chaussée, une chape collaborante renforçant la structure en laissant les plafonds des arcades intacts.

Pour l'ensemble des autres niveaux, les plafonds ont été démolis et chaque solive doublée. Environ 5% des poutres ont dû être remplacées.

La rénovation réalisée par notre intervention peut être qualifiée de légère, l'ensemble des murs porteurs et des planchers ayant été conservés et toutes les consolidations ayant eu lieu par les plafonds.

Afin d'améliorer la qualité de vie des habitants ainsi que l'économie d'exploitation de l'immeuble, la Ville de Genève a demandé d'insérer un système de ventilation à double flux dans notre projet. Les ingénieurs conseil nous ayant recommandé de faire passer l'apport d'air frais par les faux-plafonds en installant les grilles de pulsion, notre réflexion s'est portée sur la relation entre l'ancien et le nouveau. Nous avons alors

décidé de détacher les faux-plafonds (nouveaux) des murs (anciens), et de créer ainsi une fente pour l'aération, tout en donnant l'impression que les murs ne s'arrêtent pas au plafond, mais rejoignent la structure ancienne. Ceci donne également une lecture claire de notre intervention.

En ce qui concerne la physique du bâtiment, notre attention fut particulièrement portée à l'isolation du dernier plancher et à celle de la charpente. Les menuiseries, quant à elles, ont toutes été remplacées par des menuiseries en chêne avec vitrage isolant (coefficient 1,1), contrairement aux façades qui sont restées non isolées, si ce n'est par l'application d'un crépi minéral expansé lié à la chaux hydraulique.

L'isolation phonique entre les appartements s'est faite par l'application de deux couches d'isolation de type laine de roche. Elle a été recouverte de chapes sèches, puis par les revêtements de sols : parquets pour les pièces de vie et carrelages pour les pièces d'eau. Dans ces dernières, les chapes sèches furent préalablement recouvertes d'une solution étanche mélangée à des nattes.

Des études ont été menées conjointement par la Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève, la Commission des Monuments et des Sites et le bureau d'architectes. Des prélèvements d'échantillons des couleurs originelles de l'immeuble ont été effectués et analysés dans le but de rendre au périmètre actuellement en réhabilitation sa cohérence et son harmonie.

Dusko Velebit
Architecte EAUG-SIA

RUE LISSIGNOL

0 1 2 3 4 5

9 rue Lissignol

Le mandat de réhabilitation de l'immeuble 9 rue Lissignol nous a été confié en 1997. A cette époque, le principe d'intervention était basé sur un degré de détérioration qualifié de lourd par le recensement du patrimoine municipal en 1993.

Il préconisait la réfection du système porteur, de l'enveloppe extérieure et l'adaptation des conditions sanitaires existantes aux normes de confort actuelles.

Le système constructif existant était simple, constitué d'une enveloppe externe non isolée, en maçonnerie hétérogène avec quelques éléments en molasse.

Les planchers et leur structure sont en bois. La toiture non isolée est en ardoise sur une charpente bois.
Les vitrages des menuiseries extérieures bois comportaient des vitres simples.

En 1998, le principe de l'intervention de réhabilitation prévoyait :
- la modification des types de logements (trois par étage identique soit 2, 3 et 4 pièces).
- la vérification de la structure porteuse et son renforcement.
- l'isolation thermique de la construction sauf le niveau des combles (maintien du principe de la toiture froide).
- l'installation de vitrages isolants thermiques et phoniques.

FAÇADE BOUCHET

0 1 2 3 4 5

- la modification des vitrines des commerces.
- l'installation du chauffage central dont la production était prévue dans l'immeuble 16 rue Rousseau.
- la création de salles de bain-wc dans chaque appartement et de sanitaires pour les commerces du rez-de-chaussée.
- la redéfinition de la totalité de l'installation électrique.
- la création d'un réseau de ventilation des nouveaux locaux.

En 2004, en début de réalisation des travaux, la création d'un ascenseur fut envisagée mais son installation impliquait une trop grave atteinte à la structure et au respect du patrimoine. De plus, la décision d'installer une chaufferie au gaz indépendante pour l'immeuble 9 rue Lissignol fut confirmée et la création d'un système de ventilation double flux demandée par le service l'énergie de la Ville de Genève.

En cours de travaux, il est apparu que l'état d'une des façades de la cour de l'immeuble était structurellement inapte à supporter un renforcement et que sa démolition-reconstruction était indispensable.

Signalons pour la petite histoire que l'incendie accidentel d'un commerce du rez-de-chaussée a perturbé le début du chantier.

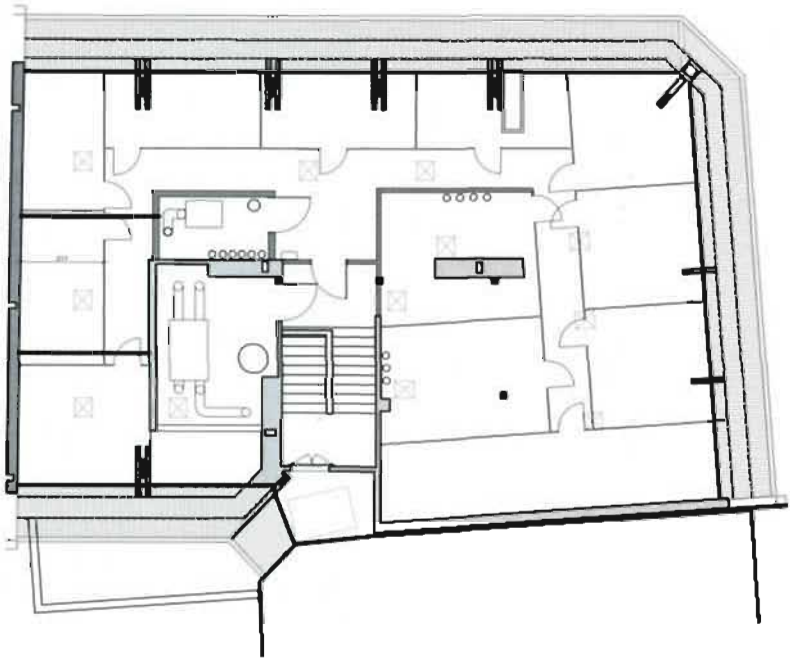

COMBLES

0 1 2 3 4 5

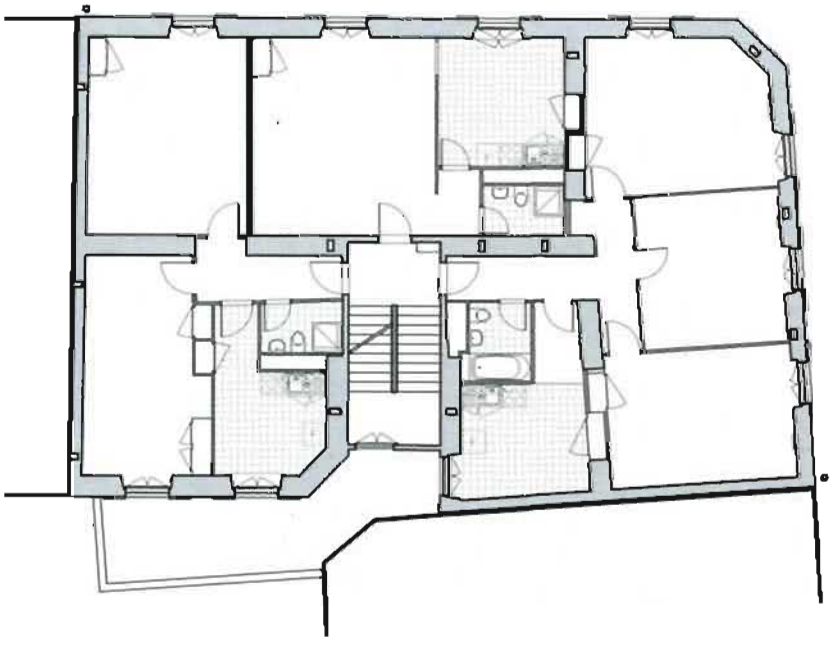

ÉTAGE TYPE

0 1 2 3 4 5

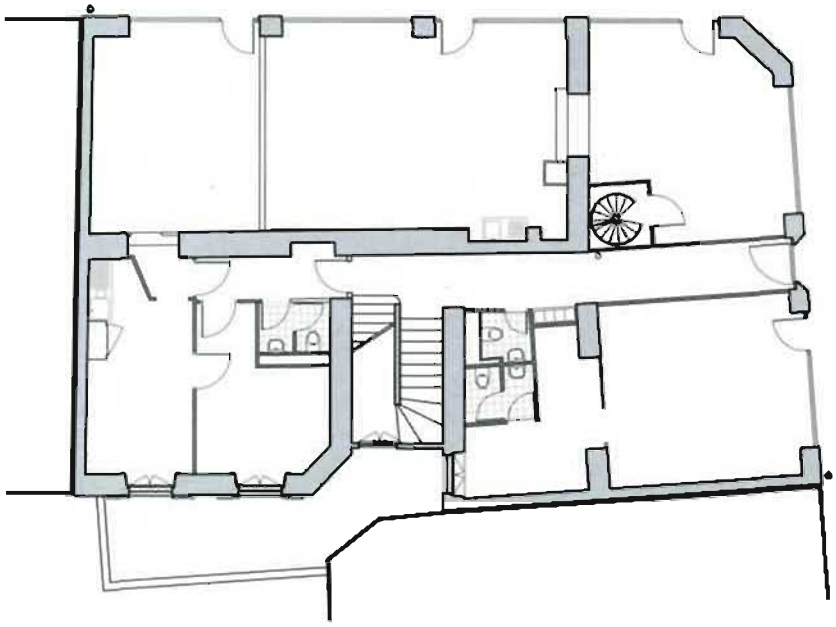

REZ-DE-CHAUSSÉE

0 1 2 3 4 5

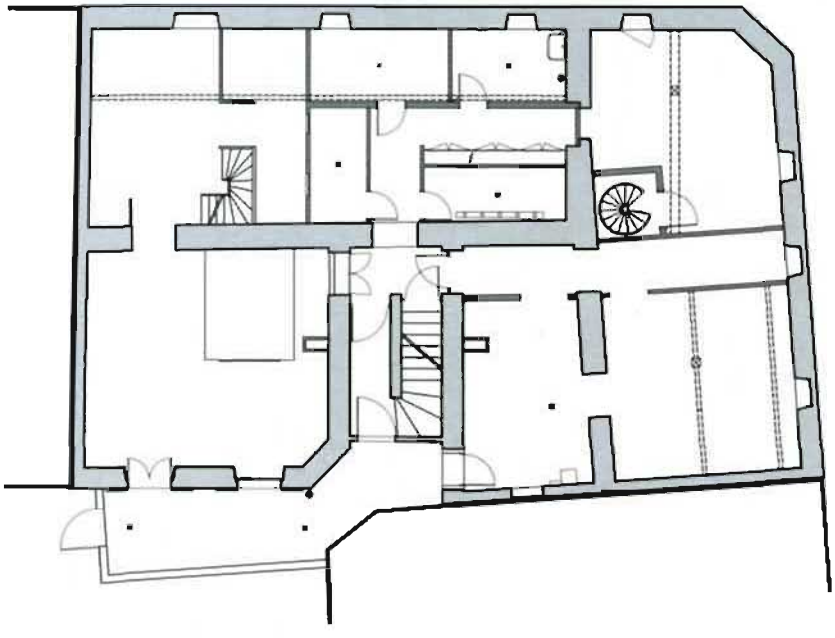

SOUS-SOL

0 1 2 3 4 5

Des contacts fructueux avec les services de protection du patrimoine de l'Etat et de la Ville de Genève ont permis aux maître de l'ouvrage, architectes et autres intervenants de s'orienter dans la direction d'un principe de réparation de certains éléments existants.
En effet, le principe global du maintien de la structure existante des menuiseries extérieures bois a été adopté et l'adjonction des verres isolants a été réalisée par la pose d'un léger cadre bois extérieur.
En outre, il a été possible de sauvegarder quelques revêtements de sols en bois et en carrelages et de les laisser dialoguer avec les nouveaux revêtements (réparation).

La création de la ventilation double flux dans les faux plafonds des logements a conduit les mandataires à imaginer des caissons ajourés devant chacune des fenêtres afin de permettre une distribution adéquate de l'air traité.
Les couleurs des façades, par souci du respect de la qualité d'ensemble des deux immeubles 9 rue Lissignol et 16 rue Rousseau, sont identiques pour les crépissages. Seules les menuiseries extérieures bois du premier se distinguent par un rouge relevant le principe de l'intervention décrite plus avant.
Il a paru intéressant au représentant du maître de l'ouvrage et aux architectes de retrouver les précédentes couleurs dans les espaces communs de distribution intérieurs.

Des contacts fructueux avec les services de protection du patrimoine de l'Etat et de la Ville de Genève ont permis aux maître de l'ouvrage, architectes et autres intervenants de s'orienter dans la direction d'un principe de réparation de certains éléments existants.
En effet, le principe global du maintien de la structure existante des menuiseries extérieures bois a été adopté et l'adjonction des verres isolants a été réalisée par la pose d'un léger cadre bois extérieur.
En outre, il a été possible de sauvegarder quelques revêtements de sols en bois et en carrelages et de les laisser dialoguer avec les nouveaux revêtements (réparation).

La création de la ventilation double flux dans les faux plafonds des logements a conduit les mandataires à imaginer des caissons ajourés devant chacune des fenêtres afin de permettre une distribution adéquate de l'air traité.
Les couleurs des façades, par souci du respect de la qualité d'ensemble des deux immeubles 9 rue Lissignol et 16 rue Rousseau, sont identiques pour les crépissages. Seules les menuiseries extérieures bois du premier se distinguent par un rouge relevant le principe de l'intervention décrite plus avant.
Il a paru intéressant au représentant du maître de l'ouvrage et aux architectes de retrouver les précédentes couleurs dans les espaces communs de distribution intérieurs.

Concept énergétique et technique

Un concept énergétique et technique innovant et respectueux du patrimoine et de l'environnement a été développé par le service de l'énergie, en étroite collaboration avec les architectes des services des bâtiments et de la conservation du patrimoine.
Tout d'abord, l'enveloppe du bâtiment a été analysée et améliorée, afin de réduire les pertes thermiques et limiter les nuisances sonores du trafic et les pollutions extérieures.
Par ailleurs, les installations techniques ont été choisies et dimensionnées pour répondre aux besoins d'hygiène et de confort des habitants, ainsi qu'aux critères de conservation du bâtiment dans le temps.
Les deux approches cumulées ont permis de réduire les besoins énergétiques liés au chauffage de 40%, tout en améliorant le niveau de confort thermique et phonique des appartements.

Enveloppe

La toiture a été isolée au niveau du plancher avec une technique traditionnelle et conforme à la législation.
Les façades détériorées par le temps nécessitaient une réfection du crépi. Un crépi isolant constitué de chaux et de perlite a été

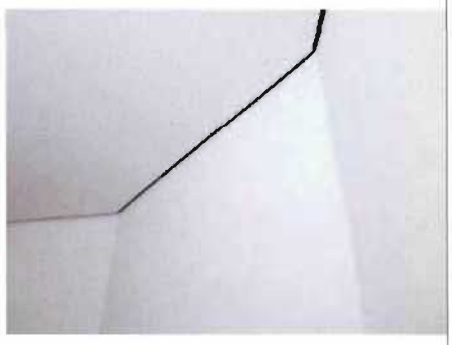

utilisé en lieu et place d'un crépi conventionnel. Cette technique réalisée à épaisseur identique a permis de réduire de 40% les déperditions des murs traités, sans modifier l'image du bâtiment.
Les fenêtres anciennes équipées de simples vitrages ont été remplacées par des menuiseries en chêne neuves, dessinées à l'ancienne ; les petits bois et joints mastics extérieurs ont été maintenus. Cette approche a permis de diviser par trois les déperditions des vitrages, d'améliorer sensiblement le niveau acoustique et de supprimer les infiltrations d'air.

Ventilation
Avec une enveloppe rendue étanche à l'air, performante thermiquement et phoniquement, et un environnement à trafic intense, un système de ventilation traditionnel simple flux n'était plus adapté.
Une ventilation douce double flux avec monobloc à haute efficacité énergétique et récupération d'énergie sur l'air extrait a été installée. L'air vicié extrait dans les cuisines et les salles d'eau transite par un réseau de gaines jusqu'au monobloc situé dans les combles. Un échangeur rotatif à haut rendement (85%) récupère l'énergie sur l'air extrait pour la céder à l'air de compensation. L'air neuf de compensation est acheminé dans le faux plafond du couloir des appartements transformé en plénum de pulsion. L'air est ensuite orienté dans le vide des faux plafonds jusqu'aux fentes périphériques prévues pour la diffusion. Cette technique de ventilation douce améliore le confort des occupants, tout en garantissant les flux d'air et la gestion de l'humidité du bâti.

Chauffage
Une chaufferie de faible puissance fonctionnant au gaz naturel a été installée dans les combles. La distribution de l'énergie s'effectue au moyen d'une distribution centrale alimentant des mini collecteurs asservis à l'appartement sur le palier. L'optimisation thermique de l'enveloppe avec le double flux a permis d'abaisser sensiblement l'indice de dépense de chaleur et d'obtenir une dérogation pour la pose de compteurs individuels de chaleur (chauffage).

Jean-Marc Santines
Service de l'énergie

Maître de l'ouvrage

Ville de Genève
Département de l'aménagement,
des constructions et de la voirie

Domaine des constructions
Service des bâtiments
Philippe Meylan, chef de service
Pierre-Alain Mottier, architecte responsable
d'opérations

Services consultants

Domaine des constructions
Service de l'énergie
Valérie Cerda, cheffe de service
Jean-Marc Santines, ingénieur thermicien
Gennaro Miele, ingénieur électricien
Thierry Viglino, ingénieur sanitaire

Conservation du patrimoine architectural
de la Ville de Genève
Philippe Beuchat, conseiller en conservation
Nicolas Foëx, architecte

Département de l'aménagement
de l'équipement et du logement
Service des monuments et des sites
Gilbert Chuat, architecte

Service exploitant

Département des finances
Service de la gérance immobilière
municipale
Mario Cavaleri, chef de service
Milva Gelmini, gérante d'immeubles
Jean-Marie Teillier, gérant d'immeubles
Enrico Tognon, gérant d'immeubles

Rénovation 16 rue Rousseau

Architectes
Projet et réalisation :
Dusko Velebit, architecte
Collaborateur : Alain Ruffieux

Ingénieurs
André Schouchana, ingénieur civil

Ryser Eco Sarl, ingénieur conseil sanitaire, chauffage et ventilation

Netcorp SA, ingénieur conseil électricité

Budget
Crédit d'étude : 150'000 francs

Crédit de construction : 3'660'000 francs

Crédit total : 3'810'000 francs

Coût de construction (CFC 2) : 2'790'000 francs

Volume SIA : 5'007 m³ (norme 116)

Prix au m³ / SIA : 557 francs

Chronologie

Novembre 1991	Evaluation de réhabilitation selon la méthode MER (Méthode d'Evaluation Rapide) par le RPIM (Recensement du Patrimoine Immobilier Municipal) décrivant son état de détérioration comme étant de type « lourd »
Juin 1997	Attribution de mandat d'architecte
22 mars 1999	Dépôt de l'autorisation de construire
31 juillet 2000	Autorisation de construire accordée
4 août 2000	Publication dans la Feuille d'Avis Officielle
13 novembre 2002	Demande du crédit de construction de 3'660'000 francs pour le projet de rénovation
28 janvier 2004	Vote du crédit de construction par le Conseil municipal
1er août 2004	Ouverture du chantier
27 octobre 2005	Inauguration du bâtiment rénové

Rénovation 9 rue Lissignol

Architectes
Projet et réalisation :
Gérald Bornand, architecte
Collaborateur : Guillermo Rutgers

Ingénieurs
DBI Bernard Duclos, ingénieur civil

Ryser Eco Sàrl, ingénieur conseil sanitaire, chauffage et ventilation

Netcorp SA, ingénieur conseil électricité

Oettli Walter, Géomètre

Budget
Crédit d'étude : 150'000 francs

Crédit de construction : 3'094'000 francs

Crédit total : 3'244'000 francs

Coût de construction (CFC 2) : 2'450'000 francs

Volume SIA : 4'770 m³ (norme 116)

Prix au m³ / SIA : 514 francs (CFC 2)

Chronologie

Mai 1993	Evaluation de réhabilitation selon la méthode MER (Méthode d'Evaluation Rapide) par le RPIM (Recensement du Patrimoine Immobilier Municipal) décrivant son état de détérioration comme étant de type « lourd »
Décembre 1997	Attribution de mandat d'architecte
10 mars 1999	Dépôt de l'autorisation de construire
3 août 2000	Autorisation de construire accordée
9 août 2000	Publication dans la Feuille d'Avis Officielle
6 novembre 2002	Demande du crédit de construction de 3'094'000 francs pour le projet de rénovation
11 février 2004	Vote du crédit de construction par le Conseil municipal
1er octobre 2004	Ouverture du chantier
30 mars 2006	Inauguration du bâtiment rénové

9 rue Lissignol

Mandataires

Gérald Bomand
Architecte
Avenue Industrielle 14
1227 Carouge GE

DBI Bernard Duclos
Ingénieur civil
Quai Charles-Page 11
1205 Genève

Ryser Eco Sarl
Ingénieur conseil CVS
Route du Grand-Lancy 2
1211 Genève

Netcorp SA
Ingénieur conseil électricité
Boulevard Helvétique 30
1207 Genève

Entreprises

Abrimat SARL
Claires-voies
Chemin Champs-Prévost 22
1214 Vernier

Echaloc SA
Echafaudage
Rue Alfred-Vincent 18
1201 Genève

Cuenod François SA
Maçonnerie
Chemin des Sellières 34
1219 Aïre

Mello et Fils SA & Leprat Pierre
Taille de pierre
Rue des Moraines 20
1227 Carouge

Taddéo Toitures SA
Ferblanterie
Rue Charles-Cusin 1
1201 Genève

Montanier & Schwitzguebel SA
Electricité
Rue Dancet 7
1205 Genève

Pfister & Andréina
Sanitaire
Avenue Dumas 25b
1206 Genève

CM Cuisines SA
Cuisine
Boulevard Carl-Vogt 30
1205 Genève

Hyseni Constructions Sàrl
Plâtrerie - Peinture
Rue des Falaises 12
1205 Genève

Ona Michel SA
Serrurerie
Route de Veyrier 10
1227 Carouge

Erbeia François
Menuiserie intérieure
Route de Meinier 15
1253 Vandœuvre

Schaffner Ferrements SA
Mise en passe
Ch. de Grange-Collomb 10
1212 Grand-Lancy

Lanoir Jean SA
Carrelage
Rue Engène-Marziano 23
1227 Les Acacias

Vallotto & Cie
Parquet / Nettoyage
Rue de Montchoisy 74
1207 Genève

Guy et Yves Vuadens
Papier-peint
Avenue du Lignon 41
1219 Le Lignon

Dans la même collection

Musée Ariana, avenue de la Paix 10
Hôtel Tonnet, rue de l'Hôtel-de-Ville 12
Institut et Musée Voltaire, rue des Délices 25
Ecole du XXXI-Décembre 63
Un îlot médiéval, Grand-Rue 26, Boulangerie 2-5, Saint-Germain 3
La Maison Picot, plateau de Frontenex 11
Bains des Pâquis, quai du Mont-Blanc
Ecole Necker, rue Necker 4
Ecole de Sécheron, avenue de France 15
Station-abri de Rive, rond-point de Rive
Tour Blavignac, rue de la Tour 1
Jardin d'hiver, Conservatoire et Jardin botaniques
Ecole de la Roseraie, rue des Peupliers 15
Rénovation de l'école « De-Budé », chemin Moïse Duboule 2
La Concorde, villa et jardin, avenue de la Concorde 20
Salle de gymnastique des Vieux-Grenadiers, rue des Vieux-Grenadiers 15
Salle communale de Plainpalais
Monument Brunswick, quai du Mont-Blanc
Immeubles, promenade du Pin 1-3-5
Immeubles, rue des Grottes 18-20-22 / rue de la Faucille 1
Immeuble, rue des Etuves 21
Immeuble, rue des Etuves 3-5
Ecole de Zurich, rue de Zurich 28
Immeuble, rue des Gares 21

www.ville-ge.ch/amenagement

Prix de la publication : CHF 13.–